



Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
 64 avenue Duvergier de Hauranne - 64100 BAYONNE
 Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 22 MAI 2025

Extrait du registre des décisions du Bureau

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	Marc BERARD	Maud CASCINO	
			Xavier De PAREDES	
			Alain LACASSAGNE	
	Sud Pays Basque	Marie-Christine DAGUERRE-ELIZONDO	Ramuntxo GOYHETCHE	
		Hervé MAUROU		
	Errobi		Bruno CARRERE	
			Marc LABÈGUERIE	
	Nive-Adour	Jérôme HARGUINDEGUY	Vianney CIER	
	Pays de Hasparren	Arño GASTAMBIDE		
		Gilles HARAN		
	Amikuze	Jean-Claude MAILHARIN	Peio ETCHEBER	
	Garazi-Baïgorry	Daniel ITHURBURUA		
		Jean-Marc OÇAFRAIN		
	Soule Xiberoa	Xabi ELGART		
Jean-Pierre IRIART				
Iholdy-Ostibarre	André LARRALDE	Xalbat GOYTY		
Pays de Bidache	Thierry AIMÉ			
C.de communes du Seignanx		Isabelle DUFAU	Gilles PEYNOCHE	

Date d'envoi de la convocation : 16/05/2025
 Membres du Bureau en exercice : 24 (1 siège vacant)
 Membres du Bureau présents : 14
 Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 14

Le Bureau syndical s'est réuni à Ustaritz (Hôtel de ville), le 22 mai 2025 à 18h30, sur invitation du Président, Marc BERARD, en date du 16 mai 2025.

Président de séance : Marc BERARD

Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Document transmis au contrôle de légalité et publié le : 10/06/2025 - Certifié exécutoire le : 10/06/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Décision n°2025-18 – Avis sur le projet de demande de création de ZAD à Sauguis

La CAPB souhaite créer une ZAD sur des terrains, principalement en prairies en extension du secteur de Saint-Etienne, un groupement d'habitations et de hangars au nord du centre-bourg de Sauguis. La CAPB entend y proposer une offre de terrains destinés à l'économie (ZAE), offre rare en Haute Soule.

Dans un premier temps, dans le secteur Est (en rose ci-contre), les bâtiments existants seraient réhabilités et transformés afin d'y accueillir des activités, les parties non bâties seront densifiées en conservant une continuité avec le groupement de constructions existants.

L'unique propriétaire est actuellement vendeur.

L'avis du Bureau du SCoT

Le SCoT arrêté vise à contenir l'étalement urbain et limiter l'artificialisation des sols, pour répondre, entre autres, aux enjeux climatiques et agricoles. Le développement doit donc être envisagé dans les espaces déjà urbanisés, prioritairement dans les centres-bourgs. L'extension de l'enveloppe urbaine doit donc être une exception et être envisagée en intégrant les divers objectifs du SCoT, y compris, les prescriptions qualitatives.

Pour les élus syndicaux, la puissance publique doit jouer un rôle décisif dans l'impulsion et la mise en œuvre de projets ambitieux, en poussant systématiquement les qualités sociales, écologiques et climatiques des projets qu'elle accompagne.

Le Bureau syndical, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- ➔ **Émet un avis favorable à la ZAD**
- ➔ **Souhaite rappeler que l'avis du Syndicat sur un projet de ZAD ne préjuge en rien de l'avis du Syndicat sur d'éventuelles demandes d'ouvertures à l'urbanisation sur tout ou partie du périmètre, même si le projet ne prévoit pas à ce stade d'évolution des espaces bâtis.**

Le Président,
Marc BERARD

